



**PRÉFÈTE
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Montluçon
Pôle sécurités et animation
des politiques publiques**

Montluçon, le **26 SEP. 2023**

Affaire suivie par Véronique LAFAYE
Tél : 04 70 02 25 06

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'ACTIVITE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS DE LA SOCIETE COVED A MAILLET**

Compte-rendu de la réunion du lundi 10 juillet 2023

Tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Etaient présents :

M. Christian CHITO, vice-président du Conseil Départemental
M. Jean-Michel LAPRUGNE, maire de la commune de Haut-Bocage
M. Yves GAUDIN, maire-délégué de la commune de Haut-Bocage
M. Philippe CHARVERON, adjoint au maire de Reugny
M. Jean-François LUMINEAU, vice-président de l'APPAPM
M. Daniel LACHASSAGNE, représentant de l'UFC Que Choisir de Montluçon
M. Cyril GAGLIARDONE, directeur agence Allier-Saône et Loire – société COVED
M. Jean-Mathieu FALLOURD, responsable exploitation – société COVED
Mme Isabelle LE ROUX, ingénieure études – société COVED
M. Patrick BREYSSE, représentant du personnel – société COVED
M. Samuel LOISON, inspecteur des installations classées - DREAL
M. Guillaume LE NEURES, technicien Agence Régionale de Santé Allier
M. Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial – DDT de l'Allier
Mme Véronique LAFAYE, sous-préfecture de Montluçon

Etait excusée :

Mme Andrée ROUFFET-PINON, France Nature Environnement 03

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Une minute de silence est observée en mémoire de M. Bernard GARSON, maire de Reugny.

L'ordre du jour de la commission de suivi de site (CSS) est rappelé.

I – Approbation du règlement intérieur

La composition de la CSS a été renouvelée au terme du mandat de 5 ans dont bénéficiaient les membres, par arrêté préfectoral du 15 mai 2023. Le règlement intérieur de la CSS est présenté aux membres et approuvé par les membres après qu'une précision a été apportée à M. LACHASSAGNE sur le nombre de représentants du collège « riverains » siégeant au bureau, à savoir un membre.

II – Présentation du bilan annuel d'activité 2022

M. FALLOURD présente le rapport annuel d'activité de la COVED sur le site de Maillet-Villeneuve à partir d'un document préalablement transmis aux membres et projeté en séance. Les annexes citées dans l'exposé ont également été préalablement transmises aux membres.

Parmi les nouveautés à communiquer aux membres, M. FALLOURD indique qu'un nouveau directeur régional a été nommé, M. Eric TEIHARD. Deux camions neufs ont par ailleurs été acquis par COVED dont 1 dédié au site de Villeneuve.

Exploitation

■ Déchets traités

Le site de Villeneuve a reçu 84 798 tonnes de déchets :

- 39 110 tonnes d'ordures ménagères et assimilées
- 38 801 tonnes de déchets d'activités économiques
- 6 886 tonnes exceptionnelles provenant d'installations de traitement soit en arrêt technique soit dans l'incapacité de traiter des tonnages supplémentaires

■ Activité tri

Les tonnages de déchets recyclables ayant transité sur le site sont les suivants :

- carton : 936 tonnes (provenant principalement des déchetteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise)
- bois : 3 734 tonnes (provenant principalement des déchetteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise)
- déchets de plâtre : 435 tonnes provenant principalement des déchetteries du SICTOM de la région Montluçonnaise)

En 2022, le site a reçu 3 631 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement dans le cadre de Eco-mobilier.

Le site a reçu 49 tonnes d'Emballages Vides de Produits Sanitaires (EVPP) et 88 tonnes d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF).

■ Faits marquants :

L'exploitation du casier 3.4 s'est déroulée du 3 mars 2021 au 2 novembre 2022. L'agrandissement du casier a permis une exploitation d'une durée de 20 mois.

Le 2 novembre 2022, le casier 4.1 a été mis en service. Les travaux de terrassement ont été réalisés entre janvier et juillet 2022. Ils ont généré des déblais qui ont été utilisés pour le remblaiement de la plateforme agricole destinée à recevoir des bâtiments. Les travaux de terrassement de la couverture finale du casier 3.4 ont été achevés en février 2023.

Six caméras ont été installées pour assurer la surveillance des opérations de déchargement et de l'accès au site ainsi que de la plateforme de dételage.

■ Plaintes odeurs :

4 plaintes ponctuelles ont été signalées en janvier, février et avril 2022. En outre, à titre préventif, les riverains avaient été informés au cours de l'année des travaux sur les moteurs qui étaient susceptibles de générer des odeurs. Aucune plainte n'a été remontée à COVED à l'occasion de ces travaux.

■ Sécurité incendie :

Aucun départ de feu n'a été signalé en 2022.

Dans le cadre de la prévention face au risque incendie, le dispositif de drapeau de couleur matérialisant le niveau de risque a été rouge pendant 31 jours suite à des chaleurs supérieures à 25° en juillet et août.

Deux exercices incendie ont été réalisés en mai et en décembre 2022.

■ Sécurité :

Aucun accident de travail n'est à déplorer en 2022. 14 « 1/4h de sécurité » ont été réalisés visant à améliorer la sensibilisation des équipes à la sécurité et à l'environnement.

En juin 2023, une détection d'iode 131 a été enregistrée. Il s'agissait d'un radioélément difficile à localiser dans une semi-remorque de 90m² d'ordures ménagères du SICTOM de la Région Montluçonnaise. Un nouveau passage devra être effectué après 70 jours de quarantaine pour contrôler la disparition de la radioactivité.

► Développement durable :

■ Valorisation du biogaz :

- Année 2022 : 7 091 MW/h produits, soit 480 MW/h de plus qu'en 2021.
- Alimentation possible de 1 700 foyers environ ou de 3300 véhicules électriques.

■ Arrêt des moteurs :

21 janvier au 8 février et du 28 novembre au 14 décembre : intervention sur les moteurs
le 15 avril 2022 : coupure ENEDIS suite à un épisode de tempête
Du 3 au 7 octobre 2022: coupure ENEDIS pour travaux.

■ Valorisation thermique

En 2022, 969 m³ ont été évaporés contre 1 400 m³ en 2021 : 308 à Villeneuve, 661 à Cote de Veau. Les installations ont peu fonctionné en 2022 en raison du gel de certaines canalisations, des délais longs de remplacement des pompes de remplissages et de « bugs » récurrents dans les programmes de gestion ayant généré un arrêt de janvier à mi-août 2022.

► Surveillance des émissions

■ Qualité de l'air :

La société EUROPOLL est intervenue le 18 août 2022 afin de contrôler les émissions des deux unités d'évaporation des lixiviats, Proserpol 1 et 2.

Un dépassement des valeurs limites a été observé sur le mercure et le cadmium qui, selon l'exploitant, aurait pu être causé par un problème de protocole au niveau du prélèvement ou de l'analyse. Ces dépassements inhabituels sont suivis.

Deux analyses de légionnelles ont été réalisées. La non-conformité détectée, relative à la présence récurrente de flore interférente, est identique sur les deux installations.

Une campagne de détection d'émissions diffuses de biogaz a été réalisée les 6 et 7 juillet 2022 par la société Riquier Environnement. Un plan d'action spécifique à la suite de détection d'anomalies a été défini. Des travaux ont été réalisés sur un puits en novembre et décembre 2021.

■ Qualité de l'eau :

L'année 2022 est la deuxième année où le niveau des précipitations est le plus faible depuis 12 ans. COVED ne note pas d'évolution des paramètres par rapport à 2021.

La qualité des eaux souterraines est contrôlée chaque semestre. Les mesures figurent en annexe du rapport.

L'activité de l'ISDND ne semble pas avoir d'impact significatif sur la qualité biologique du ruisseau de la côte du Moulins. Une amélioration de la qualité de l'eau est constatée en aval.

► Perspectives 2023 :

- Fin du réaménagement du casier 3.4
- Mise en service de la presse à polystyrène
- Terrassement au second semestre du casier 4.2

II - Rapport d'inspection de la DREAL :

M. Samuel Loison, inspecteur des installations classées, présente le rapport de l'inspection des installations classées pour l'année 2022, joint au présent compte-rendu.

Les dernières inspections ont eu lieu le 7 septembre 2022 (les réponses ont été apportées par COVED le 22 décembre 2022) et le 11 mai 2023.

III – Observations des membres

Monsieur le sous-préfet donne la parole aux membres de la CSS.

M. LE NEURES souhaitant connaître les endroits où ont été senties les odeurs mentionnées par M. FALLOURD, ce dernier précise qu'elles ont été détectées à Maillet et à Reugny. Elles correspondent à des moments de déchargement de déchets. A ce propos, il précise qu'une liste de riverains est en cours d'élaboration en vue d'améliorer la communication.

M. LUMINEAU signale des erreurs de dates sur les documents transmis (page 16 et page 56).

4

M. LACHASSAGNE s'interrogeant sur le terme de « visite médicale renforcée », M. BREYSSE indique que la nature des postes occupés nécessite des visites préventives régulières en alternance par le médecin de prévention et l'infirmier sur place.

A la question de M. CHITO relative à l'identité du laboratoire d'analyse et à celle de M. LE NEURES relative à l'existence de contre-analyses, M. FALLOURD indique que la société EUROFIN effectue chaque mois les analyses et les contre-analyses.

M. GAUDIN souhaite des précisions sur l'intérêt de l'incinération des déchets ménagers comme ce sera le cas à Bayet. M. GAGLIARDONE rappelle que l'incinération permet de récupérer de la chaleur mais qu'un incinérateur a besoin de maintenance et d'arrêts techniques au cours desquels des solutions transitoires sont à trouver. En outre, avec un tri à la source plus poussé répondant à la demande de réduction des tonnages, COVED pourrait descendre à 45 000 tonnes de déchets collectés. M. FALLOURD précise que les centres de tri récupèrent ce qui n'est pas trié en amont.

M. le sous-préfet insiste sur l'importance de développer le tri des déchets le plus en amont possible.

Les participants n'ayant plus de questions ou d'observations, M. le sous-préfet lève la séance et invite les personnes intéressées à effectuer la visite du site.

Le Sous-Préfet de Montluçon,
Président de la Commission de suivi de site



Jean-Marc GIRAUD